

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 03 septembre à 19 heures
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 27 août 2026**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Alex DA SILVA VIEIRA, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles JUGE
Absents : Robert CLOT, Gilles FORRET, Marina CASTAGNA, Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL
Pouvoirs : De Clémentine KUNEGEL à Béatrice ALBERT, de Gilles FORRET à Alex DA SILVA VIEIRA, de Marina CASTAGNA à Sylvain PROTIERE.
Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'elle souhaite reconduire la contribution de la commune pour les forfaits de ski alpin et les forfaits de ski de fond des enfants de la commune jusqu'à leurs 18 ans dans les mêmes conditions que précédemment :

- Participation à hauteur de 40€ par forfait ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune
- Participation à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Madame La Maire propose :

- De soutenir, les familles en subventionnant une partie des forfaits ski alpin et ski de fond en reprenant les mêmes critères et les même montant que les années passées.
- De reconduire cette aide chaque année jusqu'à la fin de ce mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- accepte de contribuer à l'achat des forfaits de ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans, dont l'un des parents est domicilié sur la Commune, à hauteur de 40 € par forfait
- accepte de contribuer à l'achat des forfaits de ski alpin à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune
- accepte de reconduire cette aide chaque année jusqu'à la fin de ce mandat.

OBJET

**Participation de la
Commune aux forfaits
de ski de piste et ski de
fond**

58/2026

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT



La secrétaire de séance,
Julie ARNAUD



Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260903-D582026-DE